

Importateurs - Exportateurs : la trésorerie de vos entreprises va reprendre du souffle !

Publié le 14 avril 2016

Après plus de dix ans de mobilisation, le Medef se félicite de l'extension de l'autoliquidation de la TVA à l'importation à l'ensemble des entreprises françaises.

Il s'agit d'une avancée majeure pour réduire les coûts de nos entreprises dans leurs activités commerciales à l'international. Cela contribue à les soutenir dans leur démarche de conquête des marchés à l'export afin de diversifier leurs relais de croissance.

Cette simplification, prévue par la loi pour l'"économie bleue" qui devrait être promulguée avant l'été, répond aux difficultés de trésorerie des entreprises internationalisées. Celles-ci doivent en effet décaisser la TVA à l'importation avant de la déduire ou d'être remboursées ultérieurement, notamment lorsqu'elles réexportent leurs marchandises importées. Cette disposition permettra ainsi des économies de cash importantes pour les entreprises, et contribuera à les encourager dans leur démarche d'exportation.

Cette facilité, déjà adoptée depuis plusieurs années par une quinzaine de pays membres de l'Union européenne, vient ainsi soutenir l'attractivité de la France, de ses entreprises et de son territoire. Elle intervient à un moment clé puisqu'au 1er mai 2016, le Code des douanes de l'Union entrera en vigueur. Ce dernier permettra à nos entreprises de réduire leurs coûts et de fluidifier leurs échanges en centralisant leur dédouanement, tant au niveau européen que national, à partir de leur lieu d'établissement, indépendamment de l'État membre de l'UE par lequel entreront ou sortiront les marchandises.

Pour **Frédéric Sanchez, président du pôle Internationalisation et filières du Medef** : « *il s'agit d'une avancée majeure pour réduire les coûts de nos entreprises dans leurs activités commerciales à l'international. Cela contribue à les soutenir dans leur démarche de conquête des marchés à l'export afin de diversifier leurs relais de croissance. Ce dispositif renforcera la compétitivité des entreprises françaises dans la mondialisation ainsi que l'attractivité des plates-formes logistiques françaises dans la concurrence internationale.* »